



COMMUNE DE LABROUSSE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 avril 2025 à 20h30

Le 29 avril 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 avril 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Présents : Mmes AMARAL Emmanuelle ; CHASSAGNE Chrystel ; Mme MALGOUZOU Nathalie ; PUYBOUFFAT Delphine ; TOURLAN Anne.

Mrs THER Benoit ; BRUEL Marcel ; Nicolas LAMOUREUX ; Mr NOEL Géraud ; BADUEL Sébastien ; OUSTRY Michel ; Thierry DAUDE ; PRADAL Gérard.

Excusé : AURATUS Eric

Pouvoirs : aucun.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Delphine PUYBOUFFAT désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 01 avril 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

CHEMIN D'ESCAMBOUS

Mme et Mr CHARBONNEL propriétaires d'une maison au lieu-dit Escambous avaient été invité à venir exprimer leur souhait d'amélioration du chemin rural qui donne accès à leur propriété alors qu'ils souhaitent y réaliser des travaux. Au vu de la longueur du dit chemin il n'est pas possible financièrement pour la commune de réaliser des travaux conséquents.

Après un échange il est convenu d'améliorer les points les plus difficiles, la commune louera une pelleteuse qui sera conduite par 2 conseillers municipaux, l'apport de cailloux sera fait par les employés communaux.

LOGEMENT ANCIENNE MAIRIE

A l'ouverture des offres par la commission (*élus, maître d'œuvre, architecte*) pour la réhabilitation des locaux occupés par l'ancienne mairie en vu de la réalisation d'un logement, il s'avère que certains lots n'ont pas trouvés preneur, la commission a alors décidé de relancer une nouvelle consultation.

COLUMBARIUM

Après avoir obtenu certaines précisions quand à sa conception, le conseil municipal confie la réalisation d'un columbarium à la société Pompes Funèbres CASSAGNES.

MUSÉE DE PRAT

Après quelques décennies de fonctionnement, l'installation électrique (*en particulier le coffret principal*) nécessite une remise à niveau car devenue dangereuse.

Sollicitée l'entreprise DEGUIRARD a fourni un devis pour ces travaux, le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise.

ROCHE DE MOISSAC

Les amis de La Roche de Moissac souhaitent mettre en place sur le site des panneaux d'interprétation du patrimoine géologique et paysager.

Pour cela une mission d'assistance avait été sollicitée auprès du CPIE de Haute Auvergne seul structure présente dans le Cantal qualifiée pour ce type de travaux.

Au vu du montant du devis présenté par le CPIE, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

Initiative d'un intérêt certain pour la valorisation du site il serait souhaitable d'explorer d'autres solutions moins onéreuses pour pouvoir enfin réaliser ces panneaux

PANNEAUX EXPLICATIFS

Delphine PUYBOUFFAT et Benoit THER ont présentés au conseil municipal les panneaux d'un format A3 réalisés par la société OSMOSE qui seront apposés aux murs de l'église et l'ex- bascule publique.

L'aboutissement d'un long travail de recherche et de rédaction, ce travail sera poursuivi sur les autres lieux emblématiques de la commune.